ID: 087-258708585-20201001-2020121-AR





Délibérations de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 1er octobre 2020

à 9h30

en la salle Gérard Philipe sur la commune du Palais-Sur-Vienne.

SEHV 8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet 87 410 LE PALAIS SUR VIENNE sehv@sehv.fr - www.sehv.fr



Signé par : Georgesaquitaine DARGENTOLLE

Date: 08/10/2020 Qualité: President



ID: 087-258708585-20201001-2020121-AR

ASSEMBLEE PLENIERE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne sortant, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle GERARD PHILIPPE située au 20 rue Jules Ferry au Palais Sur Vienne.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 67

Ordre du jour

Ouverture de séance.

Installation du Comité Syndical : Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne sortant, procède à l'appel :

- des délégués élus au sein des collèges électoraux des secteurs territoriaux d'énergie;
 - des délégués désignés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne :
 - des délégués désignés par la communauté urbaine Limoges

 Métropole

et les déclare installés dans leurs fonctions de délégués du Comité Syndical, organe délibérant du Syndicat, Énergies Haute-Vienne.

INSTITUTION

Ordre du jour

2020-50:

Election du Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2020-51:

Election des Vice-Présidents du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2020-52:

Election des autres membres du Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2020-53:

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2020-54

Désignation des représentants du Syndicat, Energies Haute-Vienne à la SEML Élina.

2020-55:

Désignation des membres du Syndicat, Energies Haute-Vienne à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie.

2020-56:

1/2

Délégation de fonctions du Comité Syndical au Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020121-AR

Nombre de membres en exercice : 67

2020-57:

Délégation de fonctions du Comité Syndical au Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2020-58:

Régime indemnitaire des élus du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Questions diverses

Ordre du jour



ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1ER OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Xavier ABBADIE; M. Christophe BARBE; M. Max BASCANS; M. Dominique Baudemont; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; Mme Evelyne FONTAINE; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Christian HANUS; M. Philippe HENRY; M. Fabien HUSSON; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Armand LAPLAUD; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE;

Excusés (sans pouvoir): M. Alain AUZEMERY; M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents: 62 Pouvoirs: 1 Votants: 63

Représentant

Secteur Centre : 9
Secteur Est : 8
Secteur Nord : 10
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 8
Conseil Départemental : 5
Limoges Métropole : 2

DELIBERATION 2020-50

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DU
PRESIDENT DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

1/3

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne sortant, expose :

Vu le quatrième alinéa de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités (CGCT) prévoyant que le Président d'un syndicat mixte est élu par le comité syndical;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités comportant une disposition propre aux groupements intercommunaux selon laquelle « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge »;

Vu l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités rendant applicables au président et aux membres de l'organe délibérant (essentiellement aux membres du bureau) les dispositions relatives au maire et aux adjoints non contraires aux dispositions particulières propres aux EPCI;

Vu les statuts du Syndicat, Energies Haute-Vienne;

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la présidence du Syndicat, Energies Haute-Vienne ;

Considérant que le quorum est atteint si la majorité des délégués est présente;



10 LE PALAIS SUR VIENNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020 80/ 857 talis
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le auuain appoir

ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

Nombre de sièges : 67.

Considérant que le doyen d'âge de l'assemblée ce jour réunie, Monsieur Jean-Pierre CHALARD, est désigné Président de séance et du bureau de vote;

Le bureau de vote est constitué comme suit :

Monsieur BERGERON Éric est désigné secrétaire de séance et de bureau de vote.

Monsieur MOURET Michel et Madame PORTOLAN Jocelyne sont désignés assesseurs pour le déroulement des élections de cette séance.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, doyen d'âge de l'assemblée, assure ensuite la présidence de l'assemblée et des bureaux de vote.

Il informe, après s'en être assuré, que les co<mark>nditions de quor</mark>um fixées par les statuts du SEHV sont remplies.

DELIBERATION 2020-50

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DU
PRESIDENT DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, do<mark>yen d'âge de l'assemblée précise que :</mark>

- En application de <u>l'article L. 2122-7</u> du CGCT, cette élection à lieu au scrutin secret et à la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés);
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (le candidat élu est alors celui qui a le plus grand nombre de voix). En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande aux délégués titulaires, candidats au siège de Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, de se manifester.

Les candidatures au siège de Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne suivantes sont enregistrées :

- ✓ Monsieur Georges DARGENTOLLE.
- ✓ Monsieur Didier BROUSSE.

Il est procédé à un premier tour de scrutin.

Monsieur Le Président de séance, Monsieur Jean-Pierre CHALARD, déclare que :

• Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

2 candidats déclarés

Nombres de votants présents ou représentés : 63 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (A) : 63

Nombre de bulletins à déduire (bulletins nuls ou blancs) (B) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés (A-B) : 63



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

Nombre de sièges : 67.

La majorité absolue est donc fixée pour cette élection à 32 voix.

Monsieur Georges DARGENTOLLE a obtenu 56 voix.

Monsieur Didier BROUSSE a obtenu 7 voix.

A l'issue du scrutin, Monsieur Georges DARGENTOLLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne et a été immédiatement installé.

Le Président, Monsieur Georges DARGENTOLLE, nouvellement élu, après avoir remercié l'assemblée délibérante pour la confiance qui lui est une nouvelle fois donnée, fait lecture de la charte de l'élu local annexée à la présente délibération.

Le procès-verbal de cette élection est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président de séance, doyen d'âge du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

> Monsieur Jean Pierre CHALARD

DELIBERATION 2020-50

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DU
PRESIDENT DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.



10 LE PALAIS SUR VIENNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020 807 857 1915

Reçu en préfecture le 14/10/2020 //8 - 10u010u) np \(\foating \) pnou Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DU PRESIDENT DU SEHV DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1er octobre à 9h30, se sont réunis les délégués du SEHV à la saile GERARD PHILIPPE à LE PALAIS SUR VIENNE.

COMPOSITION OU COMITE SYNDICAL: 67 DELEGUES

59 délé qués des communes et communaulés de communes de la Haute-Vienne 6 délé qués désignés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne 2 délégués désignés par la Communauté urbaine Limoges Métror ple

Etalent présents ou représentés les délégués titulaires ou suppléants du SEHV suivants :

SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	DELEGUES SUPPLEANTS	A donné pouvoir a:
OUEST	Monsieur	Xavier	ABBADIE		
CENTRE	Monsieur	Christo he	BAR8E		
EST	Monsleur	Max	BASCANS		
SUD EST	Monsieur	Dominique	BAUDEMONT		
EST	Monsieur	Eric	BERGERON		
QU2	Monsleur	Christonhe	BREUIL		
OUEST	Monsieur	Jean-Christor-he	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Isobelle	BRIQUET		LALOGE Marlène
SUD EST	Monsleur	Didier	BROUSSE		
CENTRE	Monsieur	Claude	BRUNAUD		
EST	Monsieur	Gérard	CHADELAUD	PERTHUISOT Manuel	
SUD EST	Monsieur	Michel	CHADELAUD	JEGOU Luc	
OUEST	Monsieur	Jean-Plerre	CHALARD		
CENTRE	Monsieur	Patrice	CHAUVET		
SUD	Monsieur	Christian	CHIROL		
OUEST	Monsieur	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Monsieur	Jean-Louis	COUNORD		
SUD	Monsieur	Georgies	DARGENTOLLE		
NORD	Monsieur	Roland	DAVID		
OUEST	Monsieur	Didier	DELAVERGNAS		
SUD EST	Monsieur	Rower	DESROCHE		
SUD	Monsieur	Jean-Bemard	DOGNON		
SUD	Monsieur	André	DUBOIS		
SUD EST	Madame	Lucile	DUCHAMP		
NORD	Monsieur	Jac ives	DUFOURD	MAUDUIT Jean-Luc	
EST	Monsieur	Jeon-Jac: ues	DUPRAT	Maido Bit Jour Ess	1.
EST	Monsieur	Laurent	FALCON		
OUEST	Monsieur	Gilbert	FAUPIN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Evelyne	FONTAINE		
CULM	Monsieur	Joël	GARESTIER		
SUD	Madame	Emille	GILLET		
OUEST	Monsieur	Jean-Pierre	GRANET		
NORD	Monsieur	Jean-Claude	GUILLON		
SUD	Monsieur	Jean-Phillippe	GUYOT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsieur	Christian	HANUS		
CENTRE	Monsieur	Phili: 1:0	HENRY		
CENTRE	Monsieur	Fablen	HUSSON		
NORD	Monsieur	Algin	JOUANNY		
QUEST	Monsieur	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Mariène	LALOGE		
OUEST	Madame				
		Patrick	LAMBERT		
CENTRE	Monsieur	Armand	LAPLAUD		
CENTRE	Monsieur	Alain	LAURENT		
EST	Monsleur	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Monsieur	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Monsieur	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
SUD EST	Monsieur	Domini ue	MARQUET		
NORD	Monsieur	Claude	MARTIN		
NORD	Monsieur	André	MAURY		
SUD	Monsieur	Michel	MOUREF		_
SUD	Monsieur	Gu.	NOEL		
EST	Monsieur	Bernard	PEIGNER		
2015 E21	Monsieur	Emmanuei	PINEDA		

Le Syndicat Energies Haute-Vienne

8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE

Siret 258 708 585 000 33

2020-50 ANNEXE 1 PV ELECTION PRESIDENT





Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

EST	Monsieur	Jacques	PLEINEVERT		
CENTRE	Monsieur	Francois	POIRSON		
NORD	Monsleur	Jean-Fran ois	POMMIER	JUZIAK Didier	
NORD	Madame	Jocel/ne	PORTOLAN	JOZIAN DIGIGI	
CENTRE	Monsieur	Fabrice	RECORD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Jocelyne	REJASSE		
OUEST	Monsieur	Jean-Claude	SAINTONGE		
OUEST	Monsleur	Francis	THOMASSON		
CULM	Monsleur	Giles	TOULZA		
SUD EST	Monsieur	Jean-Marie	VILLACHON		

The second secon	Etalent excusés les délégués titulaires du SEHV suivants :				
SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	\neg	
CENTRE	Monsieur	Guillaume	GUERIN		
CENTRE	Monsleur	Bernard	THALAMY		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsleur	Algin	AUZEMERY	_	
OUEST	Monsieur	Romain	CHARBONNIER		



10 LE PALAIS SUR VIENNE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020 807 857 1915 Reçu en préfecture le 14/10/2020 Affiché le

ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DARGENTOLLE, Président sortant du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence du bureau de vote. Un secrétaire de bur<mark>eau de vote a été dési</mark>gné, ainsi que au moins deux assesseurs, après appel à candidature.

BUREAU DE VOTE

Fonctions	Titre	Nom	Prénom
Le Président du bureau de vote:	Monsieur	CHALARD	Jean-Pierre
Le secrétaire du bureau de vote :	Monsieur	BERGERON	Eric
l er assesseur du bureau de vote :	Monsieur	MOURET	Michel
2e assesseur du bureau de vote :	Madame	PORTOLAN	Jocelyne

ELECTIONS DU PRESIDENT

RESULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR	Date du scrutin	01/10/2020
A. Nombre d'électeurs inscrits	*	67
B. Nombre de votants		63
C. Bulletins blancs et nuls		0
D. Suffrages valablement exprimés	(8-C)	63

Ma'orité absolue obtenue à :	32
Nombre de candidats au 1er tour :	2
Nombre de sièce :	1

PREMIER TOUR / ELECTION DU PRESIDENT

Noms et prénoms des candidats	Nombre de bulletins valables recuelilis par candidats	Porter la mention "ELU"	
DARGENTOLLE Georges	56	ELU	
BROUSSE Didler	7		





Reçu en préfecture le 14/10/2020





ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR



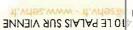
Le présent procès verbal, dressé et clos. le 1er octobre 2020, à 10 Heures et 42 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote cl-dessous:

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

TITRE	NOM	PRENOM	SECTEUR	Signature
Président	CHALARD	Jean-Plerre	OUEST	abilest -
Secrétaire	BERGERON	Eric	EST	R
) er assesseur	MOURET	Michel	\$UD	Su
Ze assesseur	PORTOLAN	Jocelyne	NORD	Jentolan

Procès verbal établi en deux exemplaires le jeudi 1er octobre 2020. Transmis au contrôle de légalité le





Envoyé en préfecture le 14/10/2020 80/ 857 1911S

Reçu en préfecture le 14/10/2020 80/ 857 1911S

Affiché le Salorau Result de la company de l

ID: 087-258708585-20201001-2020122-AR



Charte de l'élu local

<u>Article L1111-1-1</u> du Cod<mark>e général des c</mark>ollectivités territoriales Créé par la LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.





ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Xavier ABBADIE; M. Christophe BARBE; M. Max BASCANS; M. Dominique Baudemont; M. Éric BERGERON: M. Christophe BREUIL: M. Jean-Christophe BRIARD: M. Didier BROUSSE: M. Claude BRUNAUD: M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; Mme Evelyne FONTAINE; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Christian HANUS; M. Philippe HENRY; M. Fabien HUSSON; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Armand LAPLAUD; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE;

Excusés (sans pouvoir) : M. Alain AUZEMERY ; M. Romain CHARBONNIER ; M. Guillaume GUERIN ; M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 62 Pouvoirs : 1 Votants : 63

Représentant

Secteur Centre: 9
Secteur Est: 8
Secteur Nord: 10
Secteur Ouest: 11
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-51

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

1/3

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités rendant applicables au président et aux membres de l'organe délibérant (essentiellement aux membres du bureau) les dispositions relatives au maire et aux adjoints non contraires aux dispositions particulières propres aux EPCI;

Vu l'article 6.3 des statuts du SEHV prévoyant que « le Bureau est composé d'un président, de cinq vice-présidents et de neuf autres membres. (...) Le Comité Syndical procède, sur proposition du Président, à l'élection des cinq vice-présidents. » ;

Considérant que, en application de l'article L. 2122-7 du CGCT, cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés);

Considérant que si après deux tours de scrutin, tous les sièges de viceprésidents n'ont pas été pourvus à la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (le candidat élu est alors celui qui a le plus grand nombre de voix). En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu;



ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

Nombre de sièges : 67.

Considérant que les statuts du SEHV précise que l'élection des viceprésidents est établie sur proposition du Président du SEHV et que seuls les délégués titulaires issus de l'assemblée plénière peuvent occuper un poste de Vice-Président et siéger au Bureau du SEHV.

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose 5 candidatures :

- ✓ Monsieur André DUBOIS
- ✓ Monsieur Philippe HENRY
- ✓ Monsieur Dominique BAUDEMONT
- ✓ Monsieur Christian CHIROL
- ✓ Monsieur Jacques PLEINEVERT

Par la suite, il formule un l'appel à candidature.

DELIBERATION 2020-51

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

Pour cette élection, les candidatures suivantes sont enregistrées :

- ✓ Monsieur André DUBOIS
- ✓ Monsieur Philippe HENRY
- ✓ Monsieur Dominique BAUDEMONT
- ✓ Monsieur Christian CHIROL
- ✓ Monsieur Jacques PLEINEVERT

Il est procédé à un premier tour de scrutin ; le bureau de vote désigné pour l'élection du Président su SEHV restant inchangé :

TITRE	NOM	PRENOM
Président	CHALARD	Jean-Pierre
Secrétaire	BERGERON	Éric
1er assesseur	MOURET	Michel
2 ^{ème} assesseur	PORTOLAN	Jocelyne

Monsieur Le Président de séance, Monsieur Jean-Pierre CHALARD, déclare que :

• Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

> 5 candidats déclarés

Nombres de votants présents ou représentés : 63 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (A) : 63

Nombre de bulletins à déduire (bulletins nuls ou blancs) (B) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés (A-B) : 63

La majorité absolue est donc fixée pour cette élection à 32 voix.

Monsieur André DUBOIS a obtenu 62 voix.

Monsieur Philippe HENRY a obtenu 63 voix.

Monsieur Dominique BAUDEMONT a obtenu 62 voix.

Monsieur Christian CHIROL a obtenu 61 voix.

Monsieur Jacques PLEINEVERT a obtenu 60 voix.



ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

Nombre de sièges : 67.

A l'issue de ce scrutin, le tableau des Vices Présidents du Syndicat, Energies Haute-Vienne déclarés élus est le suivant :

TITRE	NOM	PRENOM
Vice-Président	DUBOIS	André
Vice-Président	HENRY	Philippe
Vice-Président	BAUDEMONT	Dominique
Vice-Président	CHIROL	Christian
Vice-Président	PLEINEVERT	Jacques

DELIBERATION 2020-51

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

Le Procès-verbal de cette élection est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE



Reçu en préfecture le 14/10/2020





ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DU SEHV DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1er octobre à 9h30, se sont réunis les délégués du SEHV à la salle GERARD PHILIPPE à LE PALAIS SUR VIENNE.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL : 67 DELEGUES

59 délégués des communes et communautés de communes de la Haute-Vienne 6 délégués désignés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne 2 délégués désignés par la Communauté urbaine Limoges Métropole

Etaient présents ou représentés les délégués titulaires ou suppléants du SEHV suivants :

SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	DELEGUES SUPPLEANTS	A donné pouvoir à
OUEST	Monsieur	Xavier	ABBADIE		Traditio poordi d
CENTRE	Monsieur	Christophe	BARBE		
ESI	Monsieur	Max	BASCANS		
SUD EST	Monsieur	Dominique	BAUDEMONT		
EST	Monsieur	Eric:	BERGERON		
SUD	Monsieur	Christophe	BREUIL		
OUEST	Monsieur	Jean-Christophe	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Isabelle	BRIQUET		LALOGE Marlène
SUD EST	Monsieur	Didler	BROUSSE		LALOGE MORERE
CENTRE	Monsieur	Claude	BRUNAUD	1	
EST	Monsieur	Gérard	CHADELAUD	PERTHUISOT Manuel	
SUD EST	Monsieur	Michel	CHADELAUD	JEGOU Luc	
OUEST	Monsieur	Jean-Pierre	CHALARD	12300 100	
CENTRE	Monsieur	Patrice	CHAUVET		
SUD	Monsieur	Christian	CHIROL		
OUEST	Monsieur	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Monsieur	Jean-Louis	COUNORD		
SUD	Monsieur	Georges	DARGENTOLLE		
NORD	Monsieur	Roland	DAVID		
OUEST	Monsieur	Didier	DELAVERGNAS		
SUD EST	Monsieur	Roder	DESROCHE		
SUD	Monsieur	Jean-Bernard	DOGNON		
SUD	Monsieur	André	DUBOIS		
SUD EST	Madame	Lucile			
NORD	Monsieur	Jacques	DUCHAMP		
EST	Monsieur	Jean-Jacques	DUFOURD	MAUDUIT Jean-Luc	
EST	Monsieur	Laurent	DUPRAT		
OUEST	Monsieur		FALCON		
CONSEIL DEPARTEMENTAL		Gilbert	FAUPIN		
CULM	Madame	Evelyne	FONTAINE		
SUD	Monsieur	Joël	GARESTIER		
OUEST	Madame	Emilie	GILLET		
NORD	Monsieur	Jean-Pierre	GRANET		
SUD	Monsieur	Jean-Claude	GUILLON		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsieur	Jean-Philippe	GUYOT		
CENTRE CENTRE	Monsieur	Christian	HANUS		
CENTRE	Monsieur	Philippe	HENRY		
NORD	Monsieur	Fabien	HUSSON		
OUEST	Monsieur	Alain	JOUANNY		
	Monsieur	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL OUEST	Madame	Marlène	LALOGE		
CENTRE	Monsieur	Patrick	LAMBERT		
	Monsieur	Armand	LAPLAUD		
CENTRE	Monsieur	Alain	LAURENT		
125	Monsieur	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Monsieur	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Monsieur	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
UD EST	Monsieur	Dominique	MARQUET		
4ORD	Monsieur	Claude	MARTIN		
NORD	Monsieur	André	MAURY		
UD	Monsieur	Michel	MOURET		
UD	Monsieur	Guy	NOEL		
ST	Monsieur	Bernard	PEIGNER		
UD EST	Monsieur	Emmanuel	PINEDA		
ST	Monsieur	Jacques	PLEINEVERT		
CENTRE	Monsieur	François	POIRSON		
IORD	Monsieur	Jean-François	POMMIER	JUZIAK Didier	

Le Syndicat Energies Haute-Vienne 8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE Tel. 05 55 35 06 35 - Fax: 05 55 35 49 01 - serves servir - www.serv.fr Siret 258 708 585 000 33



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

NORD	Madame	Jocelyne	PORTOLAN	
CENTRE	Monsieur	Fabrice	RECORD	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Jocelyne	REJASSE	
OUEST	Monsieur	Jean-Claude	SAINTONGE	
OUEST	Monsieur	Francis	THOMASSON	
CULM	Monsieur	Gilles	TOULZA	
SUD EST	Monsieur	Jean-Marie	VILLACHON	

Etalent excusés les délégués titulaires du SEHV sulvants :				
SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	
CENTRE	Monsieur	Guillaume	GUERIN	
CENTRE	Monsieur	Bernard	THALAMY	
CONSEIL DEPRATEMENTAL	Monsieur	Alain	AUZEMERY	
OUEST	Monsieur	Romain	CHARBONNIER	



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DARGENTOLLE Georges, Président nouvellement élu du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence du bureau de vote. Un secrétaire de bureau de vote a été désigné, ainsi que au moins deux assesseurs , après appel à candidature.

BUREAU DE VOTE

Fonctions	Titre	Nom	Prénom
Le Président du bureau de vote:	Monsieur	CHALARD	Jean-Pierre
Le secrétaire du bureau de vote :	Monsieur	BERGERON	Eric
ler assesseur du bureau de vote :	Monsieur	MOURET	Michel
2e assesseur du bureau de vote :	Madame	PORTOLAN	Jocelyne

ECTIONS	DES	VICES	PRE	SIDENTS	

PREMIER TOUR	P	R	E	М	IER	TO	UF
--------------	---	---	---	---	------------	----	----

RESULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR	Date du scrutin	01/10/2020	\neg
A. Nombre d'électeurs inscrits		67	\neg
B. Nombre de votants		63	
C. Bulletins blancs et nuls		0	
D. Suffrages valablement exprimés	(B-C)	63	

Maiorité absolue obtenue à :	32	
Nombre de candidats au 1er tour :	5	
Nombre de siège	5	

PREMIER TOUR / ELECTION DES VICES PRESIDENTS

Elu orter la mention "ELU"	Nombre de bulletins valables recueillis par candidats	Noms et prénoms des candidats
ELU	62	DUBOIS ANDRE
ELU	63	HENRY PHILIPPE
ELU	62	BAUDEMONT DOMINIQUE
ELU	61	CHIROL CHRISTIAN
ELU	60	PLEINEVERT JACQUES
	60	PLEINEVERT JACQUES





Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020123-AR

Le présent procès verbal, dressé et clos, le 1er octobre 2020, à 11 Heures et 36 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote ci-dessous:

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

TITRE	NOM	PRENOM	SECTEUR	Signature
Président	CHALARD	Jean-Pierre	OUEST	alulus
Secrétaire	BERGERON	Eric	EST	R
1 er assesseur	MOURET	Michel	SUD	de
2e assesseur	PORTOLAN	Jocelyne	NORD	J. Tontolan

Procès verbal établi en deux exemplaires le jeudi 1er octobre 2020. Transmis au contrôle de légalité le





ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Xavier ABBADIE; M. Christophe BARBE; M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON: M. Christophe BREUIL: M. Jean-Christophe BRIARD: M. Didier BROUSSE: M. Claude BRUNAUD: M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Fabien HUSSON; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Armand LAPLAUD; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE.

Excusés (sans pouvoir) : M. Alain AUZEMERY ; M. Romain CHARBONNIER ; M. Guillaume GUERIN ; M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 60 Pouvoirs : 3 Votants : 63

Représentant
Secteur Centre : 9
Secteur Est : 8
Secteur Nord : 10
Secteur Ouest : 11
Secteur Sud : 10
Secteur Sud Est : 8
Conseil Départemental : 5
Limoges Métropole : 2

DELIBERATION 2020-52

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES AUTRES MEMEBRES DU
BUREAU DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

1/3

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L 5211-10 du CGCT précisant que : «Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres » ;

Vu l'article 6.3 des statuts du SEHV qui prévoit que « le Bureau est composé d'un président, de cinq vice- présidents et de neuf autres membres (...) Le Comité Syndical procède à l'élection des neufs autres membres du Bureau, en veillant à ce que chaque secteur territorial d'énergie y soit représenté » ;

L'assemblée plénière est invitée par le Président du SEHV à procéder à l'élection des 9 autres membres du Bureau.

Considérant que cette élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue (plus de la moitié des suffrages exprimés).

Considérant que, si après deux tours de scrutin, un ou plusieurs candidats n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé pour ces candidats à un troisième tour de scrutin à la majorité relative (les candidats élus sont alors ceux qui ont obtenu le plus grand nombre de



ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

Nombre de sièges : 67.

voix). En cas d'égalité, les plus âgés sont déclarés élus.

Le bureau de vote, précédemment constitué, reste inchangé comme suit :

TITRE	NOM	PRENOM
Président	CHALARD	Jean-Pierre
Secrétaire	BERGERON	Éric
1 ^{er} assesseur	MOURET	Michel
2 ^{ème} assesseur	PORTOLAN	Jocelyne

Monsieur Le Président du bureau de vote formule l'appel à candidatures.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

DELIBERATION 2020-52

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES AUTRES MEMEBRES DU
BUREAU DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

- ✓ Monsieur Emmanuel PINEDA
- ✓ Monsieur Dominique MARQUET
- ✓ Monsieur Jean-Pierre GRANET
- ✓ Monsieur Jean-Pierre CHALARD
- ✓ Monsieur Bernard PEIGNER
- ✓ Monsieur Jean-Marc LEGAY
- ✓ Monsieur André MAURY
- ✓ Madame Jocelyne PORTOLAN
- ✓ Monsieur Joel GARESTIER
- ✓ Madame Lucile DUCHAMP
- ✓ Monsieur Edouard COQUILLAUD

Il invite ensuite les délégués à procéder au scrutin.

• Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

> 11 candidats déclarés

Nombres de votants présents ou représentés : 63 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (A) : 63 Nombre de bulletins à déduire (bulletins nuls ou blancs) (B) : 2

11 candidats déclarés pour 9 sièges de Vice-Présidents :

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés (A-B) : 61

- Monsieur Emmanuel PINEDA
- Monsieur Dominique MARQUET
- Monsieur Jean-Pierre GRANET
- Monsieur Jean-Pierre CHALARD
- Monsieur Bernard PEIGNER
- Monsieur Jean-Marc LEGAY
- Monsieur André MAURY
- Madame Jocelyne PORTOLAN
- Monsieur Joel GARESTIER
- Madame Lucile DUCHAMP
- Monsieur Edouard COQUILLAUD

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

Nombre de sièges : 67.

9 élus à la majorité absolue :

• Monsieur Emmanuel PINEDA : 46 voix

Monsieur Dominique MARQUET : 51 voix

• Monsieur Jean-Pierre GRANET : 58 voix

Monsieur Jean-Pierre CHALARD: 47 voix

Monsieur Bernard PEIGNER : 53 voix

Monsieur Jean-Marc LEGAY : 59 voix

Monsieur André MAURY : 53 voix

Madame Jocelyne PORTOLAN: 60 voix

Monsieur Joel GARESTIER: 51 voix

2 candidats non élus (nombre de sièges suffisants pourvus au nombre de voix) :

• Madame Lucile DUCHAMP: 44 voix

Monsieur Edouard COQUILLAUD: 20 voix

DELIBERATION 2020-52

Objet:

INSTITUTION

ELECTION DES AUTRES MEMEBRES DU BUREAU DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE.

A l'issue de ce scrutin, Monsieur Le Président du bureau de vote déclare les membres du Bureau du SEHV suivants élus :

• Le Président du SEHV :

Monsieur Georges DARGENTOLLE

• Les cinq Vice-Présidents du SEHV:

Monsieur André DUBOIS Monsieur Philippe HENRY Monsieur Dominique BAUDEMONT Monsieur Christian CHIROL Monsieur Jacques PLEINEVERT

• Les neuf autres membres élus suivants :

Monsieur Emmanuel PINEDA
Monsieur Dominique MARQUET
Monsieur Jean-Pierre GRANET
Monsieur Jean-Pierre CHALARD
Monsieur Bernard PEIGNER
Monsieur Jean-Marc LEGAY
Monsieur André MAURY
Madame Jocelyne PORTOLAN
Monsieur Joel GARESTIER

Le Procès-verbal de cette élection est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE





ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU SEHV ASSEMBLEE PLENIERE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1er octobre à 9h30, se sont réunis les délégués du SEHV à la salle GERARD PHILIPPE à LE PALAIS SUR VIENNE.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL : 67 DELEGUES

59 délégués des communes et communautés de communes de la Haute-Vienne
6 délégués désignés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne
2 délégués désignés par la Communauté urbaine Limages Métropole

Etalent présents ou représentés les délégués titulaires ou suppléants du SEHV suivants

SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	DELEGUES SUPPLEANTS	A donné pouvoir à:
OUEST	Monsieur	Xavier	ABBADIE		Tracinic poorton at
CENTRE	Monsieur	Christophe	BARBE		
EST	Monsieur	Max	BASCANS		
SUD EST	Monsieur	Dominique	BAUDEMONT		
EST EST	Monsieur	Eric	BERGERON		
SUEV	Monsieur	Christophe	BREUIL		F
OUEST.	Monsieur	Jean-Christophe	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Isabelle	BRIGUET		LALOGE Marlène
SUD EST	Monsieur	Didier	BROUSSE		LALOGE Mallerie
CENTRE	Monsieur	Claude	BRUNAUD		
EST	Monsieur	Gerard	CHADELAUD	PERTHUISOT Manuel	
SLID EST	Monsieur	Michel	CHADELAUD	JEGOU Luc	
OUEST	Monsieur	Jean-Plerre	CHALARD	JEGOULUE	
CENTRE	Monsieur	Patrice	CHAUVET		
SUD	Monsieur	Christian	CHIROL		
OUEST	Monsieur	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Monsieur	Jean-Louis			
SUD	Monsieur	Georges	COUNORD		
NORD	Monsieur		DARGENTOLLE		
OUEST		Roland	DAVID		
SUD EST	Monsieur	Didier	DELAVERGNAS		
SUD	Monsieur	Roger	DESROCHE		
SUD	Monsieur	Jean-Bernard	DOGNON		
SUD EST	Monsieur	André	DUBOIS		
NORD NORD	Madame	Lucile	DUCHAMP		
EST	Monsieur	Jacques	DUFOURD	MAUDUIT Jean-Luc	
EST	Monsieur	Jean-Jacques	DUPRAT		
	Monsieur	Laurent	FALCON		
OUEST	Monsieur	Gilbert	FAUPIN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Evelyne	FONTAINE		TOULZA Gilles
CULM	Monsieur	läot	GARESTIER		
SUD	Madame	Emilie	GILLET		
OUEST	Monsieur	Jean-Pierre	GRANET		
NORD	Monsieur	Jean-Claude	GUILLON		
SUD	Monsieur	Jean-Philippe	GUYOT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsieur	Christian	HANUS		REJASSE Jocelyne
CENTRE	Monsieur	Philippe	HENRY		
CENTRE	Monsieur	Fabien	HUSSON		
NORD	Monsieur	Alain	JOUANNY		
OUEST	Monsieur	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Marlène	LALOGE		
OUEST	Monsieur	Patrick	LAMBERT		
CENTRE	Monsieur	Armand	LAPLAUD		
CENTRÉ	Monsieur	Alain	LAURENT		
EST	Monsieur	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Monsieur	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Monsieur	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
SUD EST	Monsieur	Dominique	MARQUET		
NORD	Monsieur	Claude	MARTIN		
NORD	Monsieur	André	MAURY		
SUD	Monsieur	Michel	MOURET		
SUD	Monsieur	Guy	NOEL		
EST	Monsieur	Bernard	PEIGNER		
SUD EST	Monsieur	Emmanuel	PINEDA		
EST	Monsieur	Jacques	PLEINEVERT		
CENTRE	Monsieur	Francois	POIRSON		
NORD	Monsieur	Jean-François	POMMIER	JUZIAK Didier	
NORD	Madame	Jocelyne	PORTOLAN	JULIAN DIGIEI	
CENTRE	Monsieur	Fabrice	RECORD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Jocelyne			
OUEST	Monsieur	Jean-Claude	REJASSE		
	Monsieur	Francis	SAINTONGE THOMASSON		
DUES			14C)22AAACH		
QUEST CULM	Monsieur	Gilles	TOULZA		

Le Syndicat Energies Haute-Vienne
8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
1 - Service - Se



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

Etalent excusés les délégués titulaires du SEHV suivants :				
SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	
CENTRE	Monsieur	Guillaume	GUERIN	
CENTRE	Monsieur	Bernard	THALAMY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsieur	Alain	AUZEMERY	
OUEST	Monsieur	Romain	CHARBONNIER	



RESULTATS C Nombre c Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DARGENTOLLE Georges, Président nouvellement étu du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence du bureau de vote. Un secrétaire de bureau de vote a été désigné, ainsi que au moins deux assesseurs , après appel à candidature

BUREAU DE VOTE

Fonctions	Titre	Nom	Prénom
Le Président du bureau de vote:	Monsieur	CHALARD	Jean-Pierre
Le secrétaire du bureau de vote :	Monsieur	BERGERON	Eric
l er assesseur du bureau de vote :	Monsieur	MOURET	Michel
2e assesseur du bureau de vote :	Madame	PORTOLAN	Jocelyne

	ELECTIONS DES AUT	TRES MEMBRES DU BUREA	AU DU SEHV
		PREMIER TOUR	
RESULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR	Date du scrutin	01/10/2020	
A. Nombre d'électeurs inscrits		67	
3. Nombre de votants		63	
C. Bulletins blancs et nuls		2	2 NULS / 0 BLANC
Suffragos valablament ovarimás	10.01	/1	

Maiorité absolue obtenue à :	32	
Nombre de candidats au ler tour :	11	
Nombre de sièges :	9	

PREMIER TOUR / ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Noms et prénoms	Nombre de bulletins valables	ElG
des candidats	recueillis par candidats	Porter la mention "ELU"
PINEDA EMMANUEL	46	ELU
MARQUET DOMINIQUE	51	ELU
GRANET JEAN PIERRE	58	ELU
CHALARD JEAN PIERRE	47	ELU
PEIGNER BERNARD	53	ELU
LEGAY JEAN MARC	59	ELU
MAURY ANDRE	53	ELU
PORTOLAN JOCELYNE	60	ELU
GARESTIER JOEL	51	ELU
DUCHAMP LUCILE	44	
COQUILLAUD EDOUARD	20	



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020124-AR

Le présent procès verbal, dressé et clos, le 1er octobre 2020, à 12 Heures et 38 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote ci-dessous;

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

TITRE	MOM	PRENOM	SECTEUR	Signature
Président	CHALARD	Jean-Pierre	OUEST	Child
Secrétaire	BERGERON	Eric	EST	B
er assesseur	MOURET	Michel	SUD	B
2e assesseur	PORTOLAN	Jocelyne	NORD	J-Pontolon

Procès verbal établi en deux exemplaires le jeudi 1er octobre 2020. Transmis au contrôle de légalité le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents: 53 Pouvoirs: 5 Votants: 58

Représentant
Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-53

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

1/4

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Considérant que la commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médicosociaux, d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Elle est composée de Membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

Nombre de sièges : 67.

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoyant que, pour un établissement public, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Le Président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu l'article 22 de l'annexe 1 du décret N°2006-975 du 1 er août 2006 portant code des marchés publics : « Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants : (...) 5° lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, le Président de ce syndicat ou son représentant, Président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante du syndicat. Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante du syndicat »;

DELIBERATION 2020-53

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Vu l'article 22 de l'annexe 1 du décret N°2006-975 du 1 er août 2006 portant code des marchés publics «III. - Pour les collectivités mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° du I, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. »;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que le Conseil Général de la Haute-Vienne adhérent au SEHV est la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé d'une part, et qu'en vertu du même article 22 de l'annexe 1 du décret N°2006-975 du 1 er août 2006 « 2. Lorsqu'il s'agit d'un département, le président du conseil général ou son représentant, président, et cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » d'autre part,

Considérant que Le Président, en cas d'absence, doit se faire remplacer dans le respect des textes suivants :

 Soit de l'article L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit, en cas d'empêchement, le remplacement de droit par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un membre désigné par le comité. La notion d'empêchement est toutefois interprétée strictement et elle doit notamment présenter un caractère imprévisible;



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

Nombre de sièges : 67.

Soit, à défaut d'imprévisibilité, de l'article L 2122-18 du CGCT qui permet de déléguer par arrêté la fonction de président de la Commission d'appel d'offres à un Vice-Président.

L'assemblée plénière nouvellement constituée est invitée par le Président nouvellement élu du SEHV à procéder :

- À l'élection de 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée plénière à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que leurs 5 suppléants attitrés ;
- désigner, sur proposition du Président et en cas d'empêchement de ce dernier, l'élu chargé de le remplacer en tant que Président de la Commission d'appel d'offres ;

Considérant toutefois que la réglementation a entendu distinguer les fonctions de président de la Commission d'appel d'offres qui sont conférées à la qualité de Président et les fonctions de membre élu de cette même Commission, le représentant du Président ne peut pas être désigné parmi les membres élus, titulaires ou suppléants, de la CAO (CAA Lyon, 20 novembre 2003, Dpt du Rhône, requête n°

suit:

98LY00752).

Le bureau de vote, précédemment constitué, reste inchangé comme

TITRE	NOM	PRENOM
Président	CHALARD	Jean-Pierre
Secrétaire	BERGERON	Éric
1 ^{er} assesseur	MOURET	Michel
2 ^{ème} assesseur	PORTOLAN	Jocelyne

Monsieur Le Président du bureau de vote formule l'appel à candidatures et les candidatures suivantes sont enregistrées :

- ✓ Monsieur André DUBOIS avec pour suppléant désigné M. Christophe BREUIL
- ✓ Monsieur Emmanuel PINEDA avec pour suppléant désigné M. **Bernard LAGRANDANNE**
- ✓ Monsieur Edouard COQUILLAUD avec pour suppléant désigné Madame Jocelyne REJASSE
- ✓ Monsieur Jean-Marc LEGAY ayant pour suppléant désigné Monsieur Jean-Jacques DUPRAT
- ✓ Madame Lucile DUCHAMP ayant pour suppléant désigné Monsieur Jacques PLEINEVERT

Il invite ensuite les délégués à procéder au scrutin.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombres de votants présents ou représentés : 58 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (A): 58

Nombre de bulletins à déduire (bulletins nuls ou blancs) (B):0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés (A-B) : 58

DELIBERATION 2020-53

Objet:

INSTITUTION

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU SYNDICAT. **ENERGIES HAUTE-VIENNE.**

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

Nombre de sièges : 67.

Une liste de 5 candidats titulaires et leurs 5 suppléants déclarés pour 5 sièges de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre et 5 sièges de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre ayant obtenu 58 voix, soit l'unanimité des suffrages exprimés :

A l'issue de ce scrutin, les membres de la CAO du Syndicat, Energies Haute-Vienne déclarés élus sont les suivants :

Membres titulaires et suppléants :

- Monsieur André DUBOIS avec pour suppléant désigné M. Christophe BREUIL
- Monsieur Emmanuel PINEDA avec pour suppléant désigné M. Bernard LAGRANDANNE
- Monsieur Edouard COQUILLAUD avec pour suppléant désigné Madame Jocelyne REJASSE
- Monsieur Jean-Marc LEGAY ayant pour suppléant désigné Monsieur Jean-Jacques DUPRAT
- Madame Lucile DUCHAMP ayant pour suppléant désigné Monsieur Jacques PLEINEVERT

DELIBERATION 2020-53

Objet:

INSTITUTION

ELECTION
DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE DU SYNDICAT,
ENERGIES HAUTE-VIENNE.

En cas d'empêchement du Président, l'élu désigné pour le remplacer en tant que Président de la Commission d'appel d'offres est **Monsieur Christian CHIROL**.

Le Procès-verbal de cette élection est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE



SECTEUR

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020





ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SEHV ASSEMBLEE PLENIERE DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1er octobre à 9h30, se sont réunis les délégués du SEHV à la salle GERARD PHILIPPE à LE PALAIS SUR VIENNE.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL : 67 DELEGUES

59 dété qués des communes et communautés de communes de la Haute-Vienne 6 détégués désignés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne 2 détégués désignés par la Communauté urbaine Limoges Métropole

Etalent présents ou représentés les délégués titulaires ou suppléants du SEHV suivants :

SECTEUR	TITRE	PRENOM	NOM	DELEGUES SUPPLEANTS	A donné pouvoir à:
CENTRE	Monsieur	Christophe	BARBE		FAUPIN Gilbert
EST	Monsieur	Max	BASCANS		The state of the s
SUD EST	Monsieur	Dominique	BAUDEMONT		
EST	Monsieur	Eric	BERGERON		
SUD	Monsieur	Christophe	BREUIL		
OUEST	Monsieur	Jean-Christophe	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Isabelle	BRIQUET		LALOGE Marlène
SUD EST	Monsieur	Didier	BROUSSE		ENEOGE Manorio
SUD EST	Monsieur	Michel	CHADELAUD	JEGOU Luc	
OUEST	Monsieur	Jean-Pierre	CHALARD		
CENTRE	Monsieur	Patrice	CHAUVET		
SUD	Monsieur	Christian	CHIROL		
OUEST	Monsieur	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Monsieur	Jean-Louis	COUNORD		
SUD	Monsieur	Georges	DARGENTOLLE		
NORD	Monsieur	Roland	DAVID		
OUEST	Monsieur	Didier	DELAVERGNAS		
SUD EST	Monsieur	Roger	DESROCHE		
SUD	Monsieur	Jean-Bernard	DOGNON		
SUD	Monsieur	André	DUBOIS		
SUD EST	Madame	Lucile	DUCHAMP		
NORD	Monsieur	Jacques	DUFOURD	MAUDUIT Jean-Luc	
EST	Monsieur	Jean-Jacques	DUPRAT	MIAODOII Jedi PLOC	
EST	Monsieur	Laurent	FALCON		
OUEST	Monsieur	Gilbert	FAUPIN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Evelyne	FONTAINE		TO 1 11 7 4 6 7 11
CULM	Monsieur	Joël	GARESTIER		TOULZA Gilles
SUD	Madame	Emilie	GILLET		
OUEST	Monsieur	Jean-Pierre	GRANET		
NORD	Monsieur	Jean-Claude	GUILLON		
SUD	Monsieur	Jean-Philippe	GUYOT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Monsieur	Christian	HANUS		DE LA COSTA
CENTRE	Monsieur	Philippe	HENRY		REJASSE Jocelyne
CENTRE	Monsieur	Fabien	HUSSON		HENDY BUM
NORD	Monsieur	Alain	JOUANNY		HENRY Philippe
OUEST	Monsieur	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Marlène	LALOGE		
OUEST	Monsieur	Patrick	LAMBERT		
CENTRE	Monsieur	Alain	LAURENT		
EST	Monsieur	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Monsieur	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Monsieur	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
SUD EST	Monsieur	Dominique	MARQUET		
NORD	Monsieur	Claude	MARTIN		
VORD	Monsieur	André	MAURY		
SUD	Monsieur	Michel			
SUD	Monsieur	Guy	MOURET		
ST	Monsieur	Bernard	NOEL		
SUD EST	Monsieur	Emmanuel	PEIGNER		
ST ST	Monsieur	Jacques	PINEDA		
CENTRE	Monsieur		PLEINEVERT		
NORD	Madame	François	POIRSON		
CENTRE	Monsieur	Jocelyne	PORTOLAN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Madame	Fabrice	RECORD		
DUEST	Monsieur	Jocelyne	REJASSE		
DUEST	Monsieur	Jean-Claude	SAINTONGE		
CULM		Francis	THOMASSON		
JOSET	Monsieur	Gilles	TOULZA		

Le Syndicat Energies Haute-Vienne 8, rue d'Anguernaud - ZA du Chatenet - 87410 LE PALAIS SUR VIENNE 161, US 55, 35 45 51 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52 10 - 52





Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

Monsieur	Jean-Marie	VILLACHON	
Etaient excus	sés les délégués titulaire	es du SEHV sulvants :	A C. L. N. L. L. L. L. L. W. St.
TITRE	PRENOM	INOM	
Monsieur			
Monsieur	Gérard	CHADELAUD	
	Etaient excu: TITRE Monsieur Monsieur	Etaient excusés les délégués titulaire TITRE PRENOM Monsieur Guillaume Monsieur Bernard Monsieur Alain Monsieur Romain Monsieur Xavier Monsieur Claude Monsieur Armand Monsieur Jean-François	Etaienf excusés les délégués titulaires du SEHV sulvants : TITRE PRENOM NOM





Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DARGENTOLLE Georges, Président nouvellement élu du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence du bureau de vote. Un secrétaire de bureau de vote a été désigné, ainst que au moins deux assesseurs , après appel à candidature.

BUREAU DE VOTE

Fonctions	Titre	Nom	Prénom
Le Président du bureau de vote:	Monsieur	CHALARD	Jean-Pierre
Le secrétaire du bureau de vote :	Monsieur	BERGERON	Eric
1er assesseur du bureau de vote :	Monsieur	MOURET	Michel
2e assesseur du bureau de vote :	Madame	PORTOLAN	Jocelyne

ELECTIONS DE LA COMMISION D'APPEL D'OFFRES DU SEHV

RESULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR	Date du scrutin	01/10/2020
A. Nombre d'électeurs inscrits		67
B. Nombre de votants		58
C. Bulletins blancs et nuls		0
D. Suffrages valablement exprimés	(B-C)	58
E. Nombre de sièges à pourvoir		5
F. Quotient électoral (D/E)		11.6

Membres titulaires	
Nombre de candidats au Tertour;	5
Nombre de sièges :	5

Membres s	oppléants	
Nombre de candidats au 1er tour :	5	
Nombre de siè es :	- 5	

ISTE NUMERO 1 proposée par le Président	Tilre	Prénom	Nom	TITULAIRES/SUPPLEANTS	NOMBRE DE VOIX
1)	Monsieur	André	DUBOIS	TITULAIRE	
22	Monsieur	Emmanuel	PINEDA	TITULAIRE	1
3	Monsieur	Edouard	COQUILLAUD	TITULAIRE	
4	Monsieur	Jean-Marc	LEGAY	TITULAIRE	-
5	Madame	Lucile	DUCHAMP	TITULAIRE	
6	Monsieur	Christophe	BREUIL	SUPPLEANT M.DUBOIS	58
7	Monsieur	Bernard	LAGRANDANNE	SUPPLEANT M.PINEDA	
8	Madame	Jocelyne	REJASSE	SUPPLEANT M.COQUILLAUD	
9	Monsieur	Jean-Jacques	DUPRAT	SUPPLEANT M.LEGAY	
10	Monsieur	Jacques	PLEINEVERT	SUPPLEANT Mme DUCHAMP	

LISTE NUMERO 2 : autres candidats	Titre	Prénom	Nom	TITULAIRES/SUPPLEANTS	NOMBRE DE VOIX
1				The state of the s	NOMBRE DE VOI
2					
3					
4					
5					
6					
7		1			
8		1			
9					
10					



Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020125-DE

LISTES	Suffrages exprimés	Slèges attribués au quotient	Etat des restes	Sièges attribués au plus fort reste	Total Slèges
LISTE NUMERO 1 proposée par le Président	58	5	34,8		5 TITULAIRES / 5 SUPPLEANTS
LISTE NUMERO 2 : autres candidats					JULY LEANIS

Membres titualres	Titre	Prénom	Nom	SECTEUR
	Monsieur	André	DUBOIS	SUD
2	Monsieur	Emmanuel	PINEDA	SUD EST
3	Monsieur	Edovard	COQUILLAUD	OUEST
4	Monsieur	Jean-Marc	LEGAY	EST
5	Madame	Lucile	DUCHAMP	SUD EST

Membres suppléants	Titre	Prénom	Nom	SECTEUR
1	Monsieur	Christophe	BREUIL	SUD
2	Monsieur	Bernard	LAGRANDAMME	OUEST
3	Madame	Jocelyne	REJASSE	CONSEIL DEPARTEMENTAL
4	Monsieur	Jean-Jacques	DUPRAT	EST
5	Monsieur	Jacques	PLEINEVERT	EST

Le présent procès verbal, dressé et clos, le 1er octobre 2020, à 12 Heures et 54 minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote cidessous:

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

TITRE	NOM	PRENOM	SECTEUR	Signature
Président	CHALARD	Јеап-Ріете	OUEST	July C
Secrétaire	BERGERON	Eric	EST	B
1 er assesseur	MOURET	Michel	sud	ely
2e assesseur	PORTOLAN	Jocelyne	NORD	J Pontolar

Procès verbal établi en deux exemplaires le jeudi 1 er octobre 2020. Transmis au contrôle de légalité le



Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN;; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents: 53 Pouvoirs: 5 Votants: 58

Représentant
Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-54

Objet:

INSTITUTION
DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE A LA
SOCIETE D'ECONOMIE
MIXTE LOCALE Éling

1/2

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n° 2020-05 du 23 janvier 2020 créant la société d'économie mixte locale **É**lina ;

Considérant qu'au vu des renouvellements des mandats des représentants désignés dans la délibération précitée et conformément aux statuts de la SEML, il y a lieu de désigner :

- 4 représentants du Syndicat, Énergies Haute-Vienne à l'assemblée générale des actionnaires de la SEML Élina ;
- 4 mandataires représentant du Syndicat, Énergies Haute-Vienne au conseil d'administration de la SEML Élina. Ces mandataires pourront exercer les fonctions de membre, de vice-président et de président du conseil d'administration de la SEML Élina, sans qu'ils puissent être considérés comme entrepreneurs de services municipaux, départementaux ou régionaux au sens des articles L. 207, L. 231 et L. 343 du code électoral, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT.



ID: 087-258708585-20201001-2020126-DE

Nombre de sièges : 67.

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

• **DE DESIGNER** les 4 membres suivants en tant que représentants du SEHV à l'assemblée générale des actionnaires de la SEML *Élina* ainsi qu'au conseil d'administration :

Monsieur Georges DARGENTOLLE Monsieur André DUBOIS Monsieur Jacques PLEINEVERT Monsieur Philippe HENRY

• **D'AUTORISER** les représentants à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la SEML Élina, désignés dans la présente délibération à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confié au sein de la société d'économie mixte locale Élina et de signer les actes nécessaires.

DELIBERATION 2020-54

Objet:

INSTITUTION

INSTITUTION
DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE A LA
SOCIETE D'ECONOMIE
MIXTE LOCALE Élina

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

• **DESIGNE** les 4 membres suivants en tant que représentants du SEHV à l'assemblée générale des actionnaires de la SEML Élina ainsi qu'au conseil d'administration :

Monsieur Georges DARGENTOLLE Monsieur André DUBOIS Monsieur Jacques PLEINEVERT Monsieur Philippe HENRY

> AUTORISE les représentants à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la SEML Élina, désignés dans la présente délibération à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confié au sein de la société d'économie mixte locale Élina et de signer les actes nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE



ID: 087-258708585-20201001-2020127-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58

Représentant
Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-55

Objet:

INSTITUTION
ELECTION
DES MEMBRES DU SYNDICAT
ENERGIES HAUTE-VIENNE A
LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE
POUR L'ENERGIE.

1/3

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant : « Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant.

ELECTION

Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale mentionnée au troisième alinéa du I du

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020127-DE

Nombre de sièges : 67.

même article L. 2224-31.

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique »;

Vu la délibération 2015-34 du 30 septembre 2015, portant création de la commission consultative mixte paritaire régie par l'article L. 2224-37-1 du CGCT;

Considérant que le législateur a prévu que cette commission soit composée d'un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, chaque EPCI disposant d'un représentant. Le nombre de délégués du SEHV appelés à siéger au sein de la Commission consultative est donc corrélé au nombre d'EPCI répertoriés à la date du présent Comité Syndical.

DELIBERATION 2020-55

Objet:

INSTITUTION
ELECTION
DES MEMBRES DU SYNDICAT
ENERGIES HAUTE-VIENNE A
LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE
POUR L'ENERGIE.

Considérant l'application du schéma départemental de coopération intercommunale;

Considérant que ce schéma porte à **treize le nombre d'EPCI** en Haute-Vienne dont une communauté urbaine et 12 communautés de communes ;

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE DESIGNER treize représentants** du SEHV, le nombre de délégués du SEHV étant fixé en fonction du nombre des EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la commission consultative de façon à respecter le principe de parité prévu par la Loi et propose les délégués titulaires suivants ;
- ✓ Monsieur Georges DARGENTOLLE
- √ Monsieur André DUBOIS
- ✓ Monsieur Philippe HENRY
- ✓ Monsieur Dominique BAUDEMONT
- ✓ Monsieur Christian CHIROL
- ✓ Monsieur Jacques PLEINEVERT
- √ Monsieur Emmanuel PINEDA
- ✓ Monsieur Edouard COQUILLAUD
- ✓ Monsieur Jean-Pierre GRANET
- √ Monsieur Jean-Pierre CHALARD
- ✓ Monsieur Jean-Jacques DUPRAT
- ✓ Monsieur André MAURY
- √ Madame Jocelyne PORTOLAN



Nombre de sièges : 67.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DESIGNE treize représentants du SEHV, le nombre de délégués du SEHV étant fixé en fonction du nombre des EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la commission consultative de façon à respecter le principe de parité prévu par la Loi;
- ADOPTE la liste suivante proposée par Le Président du SEHV composée des treize délégués :

TITRE	NOM	PRENOM
Monsieur	DARGENTOLLE	Georges
Monsieur	DUBOIS	André
Monsieur	HENRY	Philippe
Monsieur	BAUDEMONT	Dominique
Monsieur	CHIROL	Christian
Monsieur	PLEINEVERT	Jacques
Monsieur	PINEDA	Emmanuel
Monsieur	COQUILLAUD	Edouard
Monsieur	GRANET	Jean-Pierre
Monsieur	CHALARD	Jean-Pierre
Monsieur	DUPRAT	Jean-Jacques
Monsieur	MAURY	André
Madame	PORTOLAN	Jocelyne

DELIBERATION 2020-55

Objet:

INSTITUTION
ELECTION
DES MEMBRES DU SYNDICAT
ENERGIES HAUTE-VIENNE A
LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE
POUR L'ENERGIE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58

Représentant
Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-56

Objet:

INSTITUTION
DELEGATION DE
FONCTIONS DU COMITE
SYNDICAL AU PRESIDENT
DU SYNDICAT ENERGIES
HAUTE VIENNE.

1/5

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les pouvoirs propres du Président précisés à l'article L.5211-9 du CGCT:

"Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10, sauf si cet organe en a décidé



Nombre de sièges : 67.

autrement dans la délibération délégant ces attributions au président. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale. Il représente en justice l'établissement public de coopération (...) ";

Vu l'article L. 5211-10 précisant que :

"Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

DELIBERATION 2020-56

Objet:

INSTITUTION DELEGATION DE FONCTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant »;

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT précisant les délégations pouvant être consenties au maire par délégation du Conseil Municipal, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat et par transposition à la



Nombre de sièges : 67.

fonction de Président du SEHV;

Le Comité Syndical est invité à décider des délégations de fonction qu'elle institue vers Madame /Monsieur La / Le Président (e) du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Les délégations de fonctions suivantes au Président par le comité syndical et ce, durant la durée de son mandat, sont proposées :

- De procéder, dans la limite de 1 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les limites suivantes ;
 - Marchés de fournitures et services par procédure adaptée, pour un montant maximum annuel HT équivalent au seuil minimal européen pour une procédure formalisée (à titre indicatif: 214 000.00 € HT au 01/01/2020)
 - Marchés de travaux par procédure adaptée, pour un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT;
- De passer toutes conventions avec les propriétaires fonciers de parcelles ou immeubles grevés, ou leurs représentants, dans le cadre des travaux exécutés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, des conventions de reconnaissance de servitude ou de mise à disposition gratuite de terrain sous forme d'actes authentiques administratifs ou notariés;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du SEHV ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du SEHV les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

DELIBERATION 2020-56

Objet:

INSTITUTION
DELEGATION DE
FONCTIONS DU COMITE
SYNDICAL AU PRESIDENT
DU SYNDICAT ENERGIES
HAUTE VIENNE.



Nombre de sièges : 67.

devant toutes les juridictions, en première instance ou en appel, avec l'assistance de l'avocat de son choix pour chacune de ses actions et pour toutes décisions prises y compris en urgence;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SEHV dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2.5 millions d'euros ;
- D'autoriser, au nom du SEHV, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dès lors que l'objet de l'association reste inchangé;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité, l'attribution de subventions ;
- De négocier et passer les conventions relatives aux stages et formations des agents titulaires ou non du SEHV;
- De négocier et passer les conventions relatives aux stages effectués au sein du SEHV (ex: étudiants, lycéens, fonctionnaires);
- De négocier et passer les conventions liées aux travaux d'éclairage public et aux travaux de télécommunication réalisés en coordination avec les travaux du SEHV;
- De négocier et passer les conventions et contrats relatifs au remplacement temporaire du personnel en arrêt pour maladie, accident ou cas de force majeure;
- De négocier et passer les conventions d'entretien et de maintenance des matériels, mobiliers, des locaux et de l'environnement du Syndicat;
- De négocier et passer les conventions nécessaires avec les distributeurs d'énergie électrique et de gaz;
- De négocier et passer les conventions relatives à la coordination des travaux et à la mise à disposition d'ouvrages de génie civil;
- De négocier et passer les conventions relatives aux mises à disposition des appuis du réseau de distribution publique d'électricité;
- De prendre toutes les décisions nominatives relatives à la gestion du personnel ;
- De prendre les décisions nécessaires à l'exécution des marchés lorsque celles-ci ne modifient pas l'économie générale des marchés (prix supplémentaires);
- De nommer le ou les contrôleurs chargés du contrôle des concessionnaires ou délégataires et de la bonne application des cahiers des charges des concessions en matière de distribution publique de l'électricité et de distribution publique de gaz, également pour le contrôle des dispositions relatives à

DELIBERATION 2020-56

Objet:

INSTITUTION
DELEGATION DE
FONCTIONS DU COMITE
SYNDICAL AU PRESIDENT
DU SYNDICAT ENERGIES
HAUTE VIENNE.

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020128-DE

Nombre de sièges : 67.

la fourniture d'énergie et à la perception des taxes s'y rapportant;

Monsieur Le Président devra rendre compte à chacune des réunions de l'assemblée plénière du SEHV des décisions prises dans le cadre de cette délégation de fonction.

Vu l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur Le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

Aux termes de ce même article modifié par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, il peut également donner, dans les mêmes conditions, délégation de signature (et ce, quelle que soit la population de ces EPCI) :

- au directeur général des services ;
- au directeur général adjoint des services ;
- au directeur général des services techniques;
- au directeur des services techniques et aux responsables de service. La loi n'apporte pas de restrictions aux matières pour lesquelles la délégation de signature peut être donnée par un président d'EPCI.

DELIBERATION 2020-56

Objet:

INSTITUTION
DELEGATION DE
FONCTIONS DU COMITE
SYNDICAL AU PRESIDENT
DU SYNDICAT ENERGIES
HAUTE VIENNE.

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

• **D'ATTRIBUER** l'ensemble des délégations précitées à sa fonction de Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

 ATTRIBUE l'ensemble des délégations précitées à Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne nouvellement élu.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Présents: 53 Pouvoirs: 5 Votants: 58

Représentant
Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-57

Objet:

INSTITUTION

DELEGATION DE FONCTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE.

1/3

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L. 5211-10 précisant que :

"Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020129-DE

Nombre de sièges : 67.

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

DELIBERATION 2020-57

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

Objet:

INSTITUTION

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DELEGATION DE
FONCTIONS DU COMITE
SYNDICAL AU BUREAU DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant »;

Le Comité Syndical est invité à décider des délégations de fonction qu'il institue vers le Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose au comité syndical de déléguer les fonctions suivantes à son Bureau :

- Prononcer l'admission en non valeurs ou la remise gracieuse des créances du SEHV;
- Décider du classement ou déclassement dans le domaine du SEHV;
- Décider de la rétrocession de réseaux ;
- Décider de la prise en charge des frais de formation, de déplacements et de séjour des élus ;
- Prendre toute décision concernant les avantages à caractère sociaux : adhésion au COS, gestion des tickets restaurants, subvention à l'amicale du personnel;
- Autoriser les cumuls d'années de programme de subventions dans le cadre de l'examen des dossiers de demandes de subventions pour l'éclairage public.



Nombre de sièges : 67.

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

• **D'ATTRIBUER** les délégations de fonctions ci-dessus citées au Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

• ATTRIBUE l'ensemble des délégations précitées au Bureau du Syndicat, Energies Haute-Vienne nouvellement élu.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

> Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE

DELIBERATION 2020-57

Objet:

INSTITUTION

DELEGATION DE FONCTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU DU SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE.

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le



ID: 087-258708585-20201001-2020130-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Gérard Philipe située sur la commune du Palais Sur Vienne, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 23 septembre

Présents: M. Max BASCANS; M. Dominique BAUDEMONT; M. Éric BERGERON; M. Christophe BREUIL; M. Jean-Christophe BRIARD; M. Didier BROUSSE; M. Luc JEGOU (suppléant de M. Michel CHADELAUD); M. Jean-Pierre CHALARD; M. Patrice CHAUVET; M. Christian CHIROL; M. Edouard COQUILLAUD; M. Jean-Louis COUNORD; M. Georges DARGENTOLLE; M. Roland DAVID; M. Didier DELAVERGNAS; M. Roger DESROCHE; M. Jean-Bernard DOGNON; M. André DUBOIS; Mme Lucile DUCHAMP; M. Jean-Luc MAUDUIT (suppléant de M. Jacques DUFOURD); M. Jean-Jacques DUPRAT; M. Laurent FALCON; M. Gilbert FAUPIN; M. Joël GARESTIER; Mme Emilie GILLET; M. Jean-Pierre GRANET; M. Jean-Claude GUILLON; M. Jean-Philippe GUYOT; M. Philippe HENRY; M. Alain JOUANNY; M. Bernard LAGRANDANNE; Mme Marlène LALOGE; M. Patrick LAMBERT; M. Alain LAURENT; M. Jean-Marc LEGAY; M. Jean-Paul LETANG; M. Jean-Paul LONGEQUEUE; M. Dominique MARQUET; M. Claude MARTIN; M. André MAURY; M. Michel MOURET; M. Guy NOEL; M. Bernard PEIGNER; M. Emmanuel PINEDA; M. Jacques PLEINEVERT; M. François POIRSON; Mme Jocelyne PORTOLAN; M. Fabrice RECORD; Mme Jocelyne REJASSE; M. Jean-Claude SAINTONGE; M. Francis THOMASSON; M. Gilles TOULZA; M. Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs: M. Christophe BARBE ayant donné pouvoir à M. Gilbert FAUPIN; Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Mme Marlène LALOGE; Mme Evelyne FONTAINE ayant donné pouvoir à M. Gilles TOULZA; M. Christian HANUS ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne REJASSE; M. Fabien HUSSON ayant donné pouvoir à M. Philippe HENRY.

Excusés (sans pouvoir): M. Xavier ABBADIE; M. Alain AUZEMERY; M. Claude BRUNAUD; M. Manuel PERTHUISOT (suppléant de M. Gérard CHADELAUD); M. Romain CHARBONNIER; M. Guillaume GUERIN; M. Armand LAPLAUD; M. Didier JUZIAK (suppléant de M. Jean-François POMMIER); M. Bernard THALAMY.

Nombre de sièges : 67.

Représentant

Présents : 53 Pouvoirs : 5 Votants : 58

Secteur Centre: 7
Secteur Est: 7
Secteur Nord: 9
Secteur Ouest: 10
Secteur Sud: 10
Secteur Sud Est: 8
Conseil Départemental: 5
Limoges Métropole: 2

DELIBERATION 2020-58

Objet:

INSTITUTION

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS.

1/2

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L. 5211-12 et R5211-4 du CGCT fixant les indemnités maximales votées par le conseil d'un syndicat de communes, pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée;

Considérant que les membres d'un organe délibérant d'EPCI titulaire d'autres mandats électoraux, ne peuvent recevoir, pour l'ensemble de leurs fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire ;

Considérant que, lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'EPCI fait l'objet d'un écrêtement, le reversement de la part écrêtée est reversé au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'EPCI exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.



Nombre de sièges : 67.

Vu les articles L. 5721-8 et R.5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que :

Les présidents et les vice-présidents des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles, des pôles métropolitains, des syndicats mixtes fermés et des syndicats mixtes ouverts restreints peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire.

Considérant que le SEHV relève de la catégorie des EPCI de plus de 200 000 habitants :

Président % de		
I'IB 1027 / IM 830	Montant des indemni	tés
	Annuelles brutes	Mensuelles brutes
18.71%	8 732.48 €	727.71 €

DELIBERATION 2020-58

(Valeur du point d'indice au 01/02/2017 : 4,686025)

Objet:

INSTITUTION

ELUS.

Vice- Présidents %de

REGIME INDEMNITAIRE DES

l'IB 1027 / IM 830 Montant des indemnités

Annuelles brutes Mensuelles brutes

363.66 €

9.35% 4 363.91 €

(Valeur du point d'indice au 01/02/2017 : 4,686025)

Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE RETENIR** un taux de 18.71 % de l'IB 1027 pour le calcul de l'indemnité du Président ;
- **DE RETENIR** un taux de 9.35 % de l'IB 1027 pour le calcul de l'indemnité de chacun des Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **RETIENT** un taux de 18.71 % de l'IB 1027 pour le calcul de l'indemnité du Président ;
- **RETIENT** un taux de 9.35 % de l'IB 1027 pour le calcul de l'indemnité de chacun des Vice-présidents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Le 1^{er} octobre 2020,

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Monsieur Georges DARGENTOLLE

LISTE DES PRÉSENTS

ASSEMBLÉE PLÉNIERE DU 1er octobre 2020

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Prénom	Nom		(Prénom NOM)	
OUEST	Xavier	ABBADIE	156		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY	Excusé		
CENTRE	Christophe	BARBE			
EST	Мах	BASCANS	163		
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT	-		
EST	Eric	BERGERON	2		
SUD	Christophe	BREUIL	2		
OUEST	Jean- Christophe	BRIARD	CI.		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Isabelle	BRIQUET	excusée	pouvoir à Mme Marlène LALOGE	
SUD EST	Didier	BROUSSE	- the		
CENTRE	Claude	BRUNAUD	4		
EST	Gérard	CHADELAUD	excusé	Manuel PERTHUISOT	4-
SUD EST	Michel	CHADELAUD	excusé	Luc JEGOU	and the second s
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD	hades		
OUEST	Romain	CHARBONNIER	excusé		

SECTEURS	DÉLÉGU	IÉS TITULAIRES	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Prénom	Nom	SIGNATORE	(Prénom NOM)	S.O.HAIGKE
CENTRE	Patrice	CHAUVET	R)		
SUD	Christian	CHIROL	Ale		
OUEST	Edouard	COQUILLAUD	e full	\Rightarrow	
NORD	Jean-Louis	COUNORD	Alfourt		
SUD	Georges	DARGENTOLLE			
NORD	Roland	DAVID	H		
OUEST	Didier	DELAVERGNAS	M		
SUD EST	Roger	DESROCHE			
SUD	Jean- Bernard	DOGNON	430		
SUD	André	DUBOIS	SPT		
SUD EST	Lucile	DUCHAMP	Bruss		
NORD	Jacques	DUFOURD	excusé	Jean-Luc MAUDUIT	As
EST	Jean- Jacques	DUPRAT	- 4		
EST	Laurent	FALCON	fot		
OUEST	Gilbert	FAUPIN	A P		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Evelyne	FONTAINE	E- voutaine		
CULM	Joël	GARESTIER	Æ.		
SUD	Emilie	GILLET			

SECTEURS	DÉLÉGU	ÉS TITULAIRES	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Prénom	Nom		(Prénom NOM)	
OUEST	Jean-Pierre	GRANET (Lony		
CENTRE	Guillaume	GUERIN	excusé		
NORD	Jean- Claude	GUILLON			
SUD	Jean- Philippe	GUYOT	PHA		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Christian	HANUS			
CENTRE	Philippe	HENRY	The state of the s		
CENTRE	Fabien	HUSSON			
NORD	Alain	JOUANNY			
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGE			
OUEST	Patrick	LAMBERT	1		
CENTRE	Armand	LAPLAUD	R		
CENTRE	Alain	LAURENT	AD-T		
EST	Jean-Marc	LEGAY	A.		
NORD	Jean-Paul	LETANG	Carl .		
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE	45		
SUD EST	Dominique	MARQUET			
NORD	Claude	MARTIN	and the state of t	_	



R Trunksey	22.2	(Z			4/3
SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Prénom	Nom		(Prénom NOM)	grana
NORD	André	MAURY	Dy muy		
SUD	Michel	MOURET	Jul		
SUD	Guy	NOEL			Edler
EST	Bernard	PEIGNER	(suger		
SUD EST	Emmanuel	PINEDA	0		
EST	Jacques	PLEINEVERT	8		
CENTRE	François	POIRSON	C. Jan J		0
NORD	Jean- François	POMMIER	excusé	Didier JUZIAK	
NORD	Jocelyne	PORTOLAN	Pontolan		
CENTRE	Fabrice	RECORD	A A A		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jocelyne	REJASSE	Retas		
OUEST	Jean- Claude	SAINTONGE	John John		
CENTRE	Bernard	THALAMY	excusé		
OUEST	Francis	THOMASSON	3		
CULM	Gilles	TOULZA	John		
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON	JUL		

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON REPRESENTANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
Monsieur Seymour MORSY Préfet de Haute-Vienne			